



Ecole Saint Patern




**NOTE DE RENTREE
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

**A LIRE ATTENTIVEMENT
Et A CONSERVER**

Avenue de Tohannic 56 000 VANNES
02.97.47.14.45 – saintpaternvannes@gmail.com – site : <https://www.ecole-saintpatern-vannes.org/>

Aux familles de l'école St Patern,

Voici quelques informations concernant le fonctionnement de l'école. Nous faisons appel à votre attention pour le respect des diverses consignes qui permettront à tous de passer une bonne année. L'ensemble des membres de l'équipe pédagogique vous souhaite de passer une très agréable année scolaire.

HORAIRES 	<u>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi</u> Classe : 8h30-11h45 / 13h30-16h30 Pour tous les élèves, l'accueil est possible à partir de 8h15 le matin en classe et 13h15 l'après-midi sur la cour. Pour des raisons de sécurité et du respect du travail de toutes et tous, les portails sont fermés pendant les heures de classe, merci d'être vigilants sur les heures d'accueil. Les enfants déposés avant 13h15 le midi sont sans surveillance, cela relève de votre responsabilité en cas d'accident.
GARDERIE	7h30 le matin – 19h le soir. A partir de la classe de CE1, tous les élèves qui fréquentent la garderie iront en étude surveillée le soir après la classe.
SORTIES 11h45 et 16h30	Merci de consulter la circulaire sur la sortie des élèves de maternelle et d'élémentaire qui a été distribuée par mail et qui se trouve sur le site de l'école.
RESTAURANT SCOLAIRE	Nous avons notre propre service de restauration. Les repas sont faits sur place par notre cuisinière (Céline) et notre aide-cuisinière (Béatrice). Les menus sont consultables par période sur le site de l'école. Les enfants informent leurs enseignants le jour même de leur présence à la cantine. Les repas non consommés ne sont pas facturés. Les élèves présents à la cantine sont badgés chaque jour. La facturation se fait par mois avec les frais de scolarité.
SECURITE ET HYGIENE	Merci de respecter les consignes suivantes : ➤ Lorsqu'un enfant est malade (fièvre ou maladie contagieuse), il n'est pas possible pour lui de travailler dans de bonnes conditions. Dans ce cas, il ne peut être accepté à l'école.



Pas de médicaments à l'école, même avec ordonnance. Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que nous ne sommes pas autorisés à délivrer de médicaments au sein de l'école (sauf PAI), nous vous demandons par conséquent de ne pas en apporter sur temps scolaire.

- **Surveiller régulièrement la tête de vos enfants pour les poux**, et mettre en place, le cas échéant, le traitement nécessaire.
- **Marquer les vêtements, les sacs et cartables.** Les vêtements non récupérés après un certain temps seront remis à une association caritative.
- Vigilance quant à la tenue des enfants : pas de mini-short, mini-jupe, décolleté, tongs ... Prévoir une tenue adaptée à l'école afin que votre enfant soit le plus à l'aise possible.
- Les chewing-gums et les bonbons sont interdits à l'école. Pour les anniversaires, merci de prévoir des gâteaux emballés, faciles à distribuer en classe et dont nous pouvons vérifier les ingrédients (par rapport aux allergies alimentaires). **PAS DE BONBONS. MERCI. Aucune obligation d'apporter quelque chose en classe, libre choix donné aux familles.**
- Les jeux (billes) sont interdits pour les maternelles afin d'éviter les pertes ou les échanges d'objets personnels entre les enfants. L'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes, d'échanges ou de vols.
- Les animaux, même tenus en laisse et/ou portés, sont interdits sur les cours.

RETROUVEZ TOUTES LES CONSIGNES AVEC PLUS DE PRECISIONS DANS LES DOCUMENTS TRANSMIS A LA RENTREE :
- CONTRAT DE SCOLARISATION et REGLEMENT FINANCIER

ASSURANCES

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités de l'école. Vous devez vérifier que votre assurance personnelle garantisse les risques de **Responsabilité civile et d'Individuelle Accident**. Dans ce cas, merci de nous transmettre une attestation de votre assureur.

Vous avez également la possibilité de souscrire à l'assurance « Mutuelle St Christophe » proposée dans le dossier de rentrée.

FREQUENTATION SCOLAIRE

Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire à partir de l'âge 3 ans.

Les enfants nés en 2020 (**PS1**) ne sont pas soumis à cette obligation d'instruction mais peuvent être admis dans la limite des places disponibles s'ils ont 2 ans le jour de la rentrée.

Tous les enfants nés en 2019 (PS2 nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire.

Les enfants nés en 2017 et 2018 ont l'obligation d'instruction et donc d'assiduité scolaire.

Les parents doivent impérativement prévenir les enseignants de toute absence de leur enfant (appel à l'école avant la classe ou au plus tard à 10h).

Les absences non justifiées et répétées sont signalées à l'Inspecteur d'Académie.

Lors d'absences sur temps scolaires (du type week-end prolongé ou vacances) une autorisation d'absence exceptionnelle doit être demandée au chef d'établissement par le biais du secrétariat. **Toute absence sur le temps scolaire est de la responsabilité des familles. Le**

travail scolaire durant cette absence ne sera pas préparé par les enseignants. Si l'absence est prévisible (visite chez un spécialiste...) merci d'en informer l'enseignant(e). **Formulaire à demander au secrétariat. Les enseignants ne sont pas tenus de donner le**

travail au quotidien pour des absences courtes comme il l'était fait lors de l'épidémie de Covid.

RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS


Une pochette de liaison permet aux parents comme aux enseignants de communiquer, n'hésitez pas à vous en servir.

Par l'intermédiaire de la liste de diffusion numérique, de nombreuses informations vous seront transmises sur votre adresse mail. Merci de consulter avec attention les informations. **Merci de vérifier dès à présent que les messages envoyés par l'école n'arrivent pas dans les Spams ou courriers indésirables. L'adresse d'envoi par le serveur est la suivante : notification@noefil.fr**

Vous pouvez également consulter le **site de l'école** : <https://www.ecole-saintpatern-vannes.org/>

Afin d'être plus facilement disponibles pour échanger, les enseignants sont à votre disposition pour vous rencontrer **de préférence sur rendez-vous.**

CALENDRIER SCOLAIRE (Zone B)

	<i>Rentrée des élèves</i>	<i>Toussaint</i>	<i>Noël</i>	<i>Hiver</i>	<i>Printemps</i>	<i>Début des vacances d'été</i>
	Judi 1er septembre 2022	Samedi 22 octobre 2022 Lundi 7 novembre 2022	Samedi 17 décembre 2022 Mardi 3 janvier 2023	Samedi 11 février 2023 lundi 27 février 2023	Samedi 15 avril 2023 Mardi 2 mai 2023	Vendredi soir 8 juillet 2022
<u>QUELQUES DATES A NOTER DES A PRESENT</u>						
Pas d'école pour l'Ascension : du mardi 16 mai (soir) au Lundi 22 mai au matin.						

ORGANISATION PEDAGOGIQUE 2022/2023

Chef d'établissement : M. David THOMAS

A NOTER

Classe	Enseignant	Réunions de classe (18h)
PS1/PS2	Mme Anne-Valérie Guth	Vendredi 16 septembre
PS1/PS2	Mme Morgane Le Guevello	
MS	Mme Carole Jagoury	Mardi 27 septembre
PS2 / MS	Mme Gwenaëlle Lessard	
GS	Mme Noranne Philippe	Mardi 27 septembre
GS	Mme Isabelle Trebaol	
CP	Mme Martine Le Tenier	Jeudi 8 septembre
CP	Mme Nathalie Briand	
CE1	Mme Jessie Caignart	Lundi 19 septembre

CE1	Mme Valérie Olivier (Lundi et Mardi) Mme Chantal Monneraye (Jeudi et Vendredi)	Jeudi 15 septembre
Dispositif ULIS	Perrine Wagner en remplacement de Mélanie Quéric	
CE2	Mme Bénédicte Grandchamp	Jeudi 29 septembre
CE2	Mme Marielle François et Mme Estelle Jouan (le lundi)	
CE2/CM1	M. Emmanuel Lozé	Jeudi 22 septembre
CM1	Mme Maryvonne Le Huec (Lundi et Mardi) Mme Estelle Jouan (Jeudi et Vendredi)	Mardi 20 septembre
CM1	Mme Kristell Maubian en remplacement de Mme Maud Le Coq-Amady jusqu'au 30 avril 2023	
CM2	Mme Carine Chapelon	Vendredi 9 septembre
CM2	Mme Réjane Huamé	
Poste du Rased	Mme Emmanuelle Falquero – Le Goff (enseignante spécialisée)	
ASEM	Patricia Lemée et Angelina Mathurin en Petite Section Géraldine Beaugrand et Céline Tréhin en Moyenne Section Stéphanie Le Bras et Michèle Vigueloux en Grande Section Yaelle Harnois en CAP contrat d'apprentissage en alternance	
Secrétaire	Charlotte Lacoua	
Comptable	Céline Tréhin	
Personnel d'éducation	Nadine Le Houérou	
Cuisinière	Céline Le Divenach	
Aide-cuisinière	Béatrice Rondouin	
AESH	Nathalie Cervera – Aliette Tertrais – Audrey Dupont – Sylvain Denic – Eda YLMAZ - Sylvie Guillou et Michèle Le Treste	

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire en notre compagnie !